



NOTE DE PRESSE

Date : Mardi 17 décembre 2024

Service communication

Pauline Martineau / 05 49 64 85 26 / martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE :

Elus : Jean-Michel Prieur, maire de Parthenay / Magaly Proust, adjointe en charge de la participation citoyenne, politique de quartiers, jeunesse et vie associative / Jérôme Bacle, conseiller municipal délégué à la vie associative

Service : Anthony Hamidovic, responsable du service vie associative et participation citoyenne / Véronique Miot, médiatrice à la vie associative / Cédric Kervella, coordinateur technique / Claudie Tissier, assistante administrative et agent d'accueil

En présence de : Emmanuel Dubée, préfète des Deux-Sèvres

NOTE DE PRESSE

Labellisation point d'appui Guid'asso :

la Ville de Parthenay s'engage pour le tissu associatif

La Ville de Parthenay signe aujourd'hui, aux côtés de l'Etat, la charte du réseau d'appui à la vie associative locale. La municipalité s'engage à garantir une offre d'appui à la vie associative locale qui réponde aux besoins des associations à toutes les étapes de leur vie.

Aujourd'hui, les associations doivent faire face à de nombreux enjeux :

- Complexification croissante de l'environnement juridique et réglementaire encadrant les activités associatives
- Un bénévolat aux multiples facettes
- Associations de taille, secteur et ressources différentes

Pour accompagner au mieux les associations, l'Etat, en partenariat avec les collectivités territoriales, le Mouvement associatif et leurs partenaires, ont donc uni leurs réflexions pour structurer l'offre d'appui aux associations locale, présentée dans la « charte du réseau d'appui à la vie associative locale ».

Objectifs :

- Garantir un accès gratuit, de proximité et de qualité au réseau de l'appui aux associations
- Renforcer les acteurs de l'appui (montée en compétence sur la base d'une culture commune)
- Valoriser les dynamiques associatives et faciliter les synergies

Le service vie associative et participation citoyenne devient point d'appui Guid'asso

Concrètement, la Ville de Parthenay devient membre du réseau d'appui à la vie associative locale en étant labellisée « Point d'appui Guid'asso ».

Au sein de la collectivité, le service « Vie associative et participation citoyenne » est désormais l'interlocuteur identifié et unique des associations parthenaisiennes pour toute question liée aux fondamentaux et démarches essentielles de la vie associative.

En vue de cette labellisation, deux membres du service ont suivi la formation à la gestion associative, portée par le Collectif de formation des bénévoles et le réseau Guid'Asso des Deux-Sèvres.

Le fonctionnement du point d'appui Guid'Asso à Parthenay

Le point d'appui Guid'Asso répond aux questions sur la professionnalisation, l'aide au montage de dossiers de subvention, la vie statutaire, la recherche de financement, la conduite de projet, etc.

- **Des permanences mensuelles**

Le service vie associative, en partenariat avec le Comité départemental olympique des Deux-Sèvres, tient des permanences sur rendez-vous chaque mercredi de chaque mois, de 10h à 16h.

Pour prendre rendez-vous :

- Service vie associative : vieasso@parthenay.fr Tél. 05 49 64 85 10
- Ou Catherine Donarier, chargée de mission soutien à la vie associative sportive au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 79) : catherinedonarier@franceolympique.com Tél. 05 49 06 61 11

- **Des formations à destination des bénévoles**

Grâce à sa labellisation, le service vie associative propose, à Parthenay, des formations gratuites à destination des bénévoles associatifs.

La prochaine « **Communiquer sur son événement** » se tiendra le 11 février 2025 de 18h30 à 21h30.

Pour toute question, contactez le service vie associative et participation citoyenne : 05 49 64 85 10 ou vieasso@parthenay.fr

Quelques chiffres

Depuis janvier 2024, le service vie associative a accompagné 33 associations, dont trois associations hors périmètre communal, dans différentes démarches sur environ 50 rendez-vous :

- Sur leur vie statutaire (création modification de statut)
- Accompagnement administratif
- Accompagnement événementiel
- Demande de financement (subvention ville et FDVA)